



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 2 février 2015 à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy et Roger Noiseux, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les trois personnes présentes ne posent aucune question.

2015-026

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

18. Grief - Entente hors Cour;
19. Pavage 2014 - Paiement.

Procès-verbaux

2015-027

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2015.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2015-028

Abrogation de la résolution 2014-104

Document : Résolution 2014-104 adoptée le 7 avril 2014.

CONSIDÉRANT qu'aucune somme n'a été injectée dans le Programme Renovation-Québec pour l'année 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2014-104 soit abrogée à toutes fins que de droit.



2015-029 ***Règlement sur l'entretien des bâtiments - Avis de motion***

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur l'entretien des bâtiments*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-030 ***Règlement modifiant le Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015 - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-031 ***Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion***

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-032 ***Adoption du projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 15 décembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-033 Entente avec la Caisse populaire de Farnham

Document : Entente avec la Caisse populaire de Farnham datée du 12 décembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve et ratifie l'entente signée avec la Caisse populaire de Farnham relative à la reconnaissance de la Caisse populaire de Farnham comme commanditaire majeur d'activités de la Ville de Farnham.

Finances municipales

2015-034 Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 29 janvier 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 236 384,17 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 138 497,58 \$.

2015-035 École secondaire Massey-Vanier - Bourse

Document : Lettre de l'école secondaire Massey-Vanier datée de janvier 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à l'école secondaire Massey-Vanier une bourse de 100 \$ à être octroyée lors de la cérémonie de remise de prix, en précisant que cette bourse devra être attribuée à un étudiant résidant sur le territoire de la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-036 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le Gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham prévoit la formation de dix-sept pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, conformément avec l'article 6 du Programme.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Ressources humaines

2015-037

Fin de la période de probation de MM. Yvan Roy et Jean Quintin

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 19 janvier 2015.

CONSIDÉRANT que MM. Yvan Roy et Jean Quintin ont été nommés à des postes de lieutenant le 4 août 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que MM. Roy et Quintin étaient soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera le 4 février 2015;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la nomination de MM. Yvan Roy et Jean Quintin à des postes de lieutenant, rétroactivement au 4 août 2014.



2015-038 Prolongement de la période de probation de M. Clermont Bouvier

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 15 janvier 2015.

CONSIDÉRANT que M. Clermont Bouvier est entré en poste à titre d'opérateur au Service de traitement des eaux le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Bouvier était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à ce jour;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de M. Clermont Bouvier jusqu'au 21 mai 2015 afin de permettre au directeur du Service de traitement des eaux de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

2015-039 Formation du directeur des Services techniques et développement

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 20 janvier 2015.

CONSIDÉRANT que le directeur des Services techniques et développement n'utilise pas son budget de formation annuel;

CONSIDÉRANT que le directeur des Services techniques et développement ne s'est pas inscrit au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis au moins les trois dernières années et que la dépense estimée de ce congrès est de 1 200 \$ par année;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham défraie une formation de perfectionnement en anglais à M. Benoît Larivière, directeur des Services techniques et développement, au coût de 3 355 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-454.

2015-040 Démission de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe du Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Lettre de M^{me} Julie Paquette datée du 28 janvier 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M^{me} Julie Paquette, au poste de coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe du Service des loisirs, culture et tourisme, effective le 6 février 2015.



QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Paquette pour le travail effectué à ce poste depuis le 16 mars 2009.

Travaux publics

2015-041 Travaux de pavage supplémentaire 2013 - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 janvier 2015.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été faite en date du 20 décembre 2013;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal procède à la réception finale des travaux de pavage supplémentaire 2013 en date de ce jour.

QUE la retenue de 5 % représentant la somme de 12 427,31 \$, excluant les taxes, soit remise à la compagnie Béton mobile Saint-Alphonse inc.

Services techniques et développement

2015-042 Demande de dérogations mineures - Propriété sise au 2200, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 décembre 2014.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 14 janvier 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve les dérogations mineures suivantes de M^{me} Johanne Lamoureux, propriétaire de l'immeuble sis au 2200, rue Jacques-Cartier Sud :

- Permettre la création de trois lots d'une superficie de 9 308,3 m², alors que la superficie minimale établie par règlement est de 10 000 m².
- Permettre la création d'un lot d'une profondeur de 48,82 m, alors que la profondeur minimale établie par règlement est de 50 m.

Ajouts

2015-043 Grief - Entente hors Cour

CONSIDÉRANT qu'à partir d'informations obtenues à la fin de l'année 2013, la Ville de Farnham a imposé une suspension à M. Claude Benjamin, pompier;



CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette décision, M. Claude Benjamin a déposé un grief;

CONSIDÉRANT qu'après enquête approfondie de ce dossier, la suspension s'est avérée injustifiée;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les parties afin de régler ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham reconnaît l'excellent travail de M. Claude Benjamin et est fière de le compter parmi ses employés;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement qu'en contrepartie du retrait du grief de M. Claude Benjamin, la Ville de Farnham verse une somme de 1 000 \$ à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-670.

2015-044

Pavage 2014 - Paiement

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 2 février 2015.

CONSIDÉRANT le retard dans l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT que certains travaux ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT que des sous-traitants n'ont pas été payés;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ne procède pas à la réception provisoire des travaux et qu'en conséquence ne paie pas la facture S14006P.

QU'une somme de 199 200,68 \$, incluant les taxes, soit versée à la compagnie Construction Bauval pour les travaux de pavage 2014.

QUE les sommes suivantes ont été retenues sur ce paiement :

Objet	Montant	Note
Retenue de 10 %	35 385,03 \$ (Excluant les taxes)	Selon les documents d'appel d'offres.
Frais de retard (Soixante-deux jours)	93 000 \$	Retenue permanente, selon les documents d'appel d'offres.
Dénonciation - Les Entreprises Michaudville inc.	24 823,10 \$ (Incluant les taxes)	Sera versée sur preuve de paiement de cette facture.
Dénonciation - BDL bordure et trottoir inc.	46 425,78 \$ (Incluant les taxes)	Sera versée sur preuve de paiement de cette facture.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

Deuxième période de questions

Les cinq personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- La Ville de Farnham n'est pas identifiée sur les sorties de l'autoroute 10.
- La Ville de Farnham n'est pas identifiée sur la route 104.

La séance est levée à 19 h 13.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire